



# COMMUNE DE BAILLEUL LE SOC

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Le jeudi quinze octobre deux mille vingt à vingt heure, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur BLOIS Wilfrid, Maire, et sur sa convocation.

Etaient présents, les conseillers municipaux suivants :

- BLOIS Wilfrid,
- BOUTON Jean-Jacques,
- BOULIONG Virginie,
- DUMONTIER Germaine,
- GLAYSE Alain
- GUEANT Valérie
- JADIN Christelle
- LIGNEREUX Fabrice,
- LEGRAND Laurent,
- MERCIER Marie-Agnès,
- PETRACCIA Franco,
- PREJAN Martine,

Etait absent représenté :

- LE GOALLEC Anaïs donne pouvoir à BOULIONG Virginie,
- LUCAS Matthieu donne pouvoir à PETRACCIA Franco,
- RABASTE Véronique donne pouvoir à PREJAN Martine.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
 Nombre de conseillers présents : 12  
 Nombre de conseillers votants : 15

Date de convocation : 06 octobre 2020

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur BLOIS Wilfrid, Maire.

Madame BOULIONG Virginie a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

### N° C.M.2020.01/15.10.2020

### RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.C.I.D.) SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu en mairie relatif au renouvellement de la commission communale des impôts directs (C.C.I.D.) suite aux élections municipales de 2020.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires,
- de 6 commissaires suppléants.

Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- décide de proposer les personnes suivantes :

BAILLY Philippe	BOULIONG Virginie	BOUTON Jean-Jacques	CHAHBAR Abdellah
COMELLI Patrick	DANIEL Danielle	DAVENNE Raphael	DAVID Laurent
DUMONTIER Germaine	EGNART Christophe	GLAYSE Alain	GUEANT Valérie
JADIN Christelle	LE GOALLEC Anaïs	LEGRAND Laurent	LIGNEREUX Fabrice
LUCAS Matthieu	MERCIER Marie-Agnès	NAKONECZNY Fanny	PETRACCIA Franco
PREJAN Martine	PREJAN Vincent	RABASTE Véronique	VASSEUR Michèle

**N° C.M.2020.02/15.10.2020**

**RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu en mairie relatif au renouvellement des commissions internes dont la commission d'appel d'offres.

Cette commission est composée, par élection :

- de 3 membres titulaires,
- de 3 membres suppléants.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- décide d'élire les personnes suivantes :

Titulaires :

GLAYSE Alain	LE GOALLEC Anaïs	PETRACCIA Franco
--------------	------------------	------------------

Suppléants :

BOUTON Jean-Jacques	JADIN Christelle	LIGNEREUX Fabrice
---------------------	------------------	-------------------

**N° C.M.2020.03/15.10.2020**

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA C.L.E.C.T.**

Monsieur le Maire donne lecture du message électronique reçu en mairie relatif à la désignation du représentant à la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) - (C.C.P.E.).

Il est nécessaire que le conseil municipal désigne :

- 1 membre titulaire,
- 1 membre suppléant.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- décide de désigner les personnes suivantes :

Titulaire :

BLOIS Wilfrid

Suppléant :

GLAYSE Alain

**N° C.M.2020.04/15.10.2020**

**AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT «MATERIEL INFORMATIQUE» LIE A LA BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant «matériel informatique» lié à la bibliothèque.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le présent avenant «matériel informatique» lié à la bibliothèque.

**N° C.M.2020.05/15.10.2020**

**AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT A LA CONVENTION DE LA FOURRIERE ANIMALE S.P.A.**

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant à la convention de fourrière animale signée avec l'Association S.P.A. d'Essuilet et de l'Oise.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de fourrière animale signée avec l'Association S.P.A. d'Essuilet et de l'Oise (coût : 0,683 € par habitant pour les frais de prestations, soit pour 2020 un montant de 438,49 €).

**N° C.M.2020.06/15.10.2020**

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET COMMUNAL**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2020,

Crédits à ouvrir :

Section	Chapitre	Article	Montant
Fonctionnement	67	673	1 000,00 €

Crédits à réduire :

Section	Chapitre	Article	Montant
Fonctionnement	011	615221	1 000,00 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- autorise la décision modificative ci-dessus.

N° C.M.2020.07/15.10.2020

**CONTRAT DE TRAVAIL DE DROIT PUBLIC A DUREE DETERMINEE**

Monsieur le Maire donne lecture du contrat de travail de droit public à durée déterminée, établi en application des dispositions de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- décide de renouveler le contrat pour une durée de 6 mois pour 6 heures hebdomadaires. Cette période nous permettra de nous rapprocher du centre de gestion de la fonction publique territoriale afin de connaître les différents types de contrat qui peuvent être proposés.

N° C.M.2020.08/15.10.2020

**BON D'ACHAT DE FIN D'ANNEE POUR LES AINES AVEC FUSION DU C.L.P.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à une réunion de travail du comité «actions sociales», il a été évoqué une éventuelle fusion entre la Mairie et l'association C.L.P. à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Monsieur le Maire informe les différentes actions évoquées lors de cette réunion.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- décide une fusion «Mairie - association C.L.P. pour mutualiser les bons d'achat,
- décide que l'association C.L.P. offrira les chèques «Cado» d'une valeur de 60,00 € pour les personnes âgées de 66 à 70 ans ( 32 personnes),
- décide que le comité «actions sociales» offrira les chèques «Cado» d'une valeur de 60,00 € pour les personnes âgées de plus de 70 ans, comme les années précédentes ( 54 personnes).

Fait à Bailleul le Soc,

Délibération rendue exécutoire par publication  
et/ou notification à compter du 20 octobre 2020

Le Maire,  
Wilfrid BLOIS

*Horaires d'ouverture : le mardi et le jeudi de 18h00 à 19h00*

---

6 Grande Rue - 60190 Bailleul Le Soc  
Téléphone : 03.44.41.33.31 – Fax : 03.44.44.35.91  
Mail : [mairie@bailleul-le-soc.fr](mailto:mairie@bailleul-le-soc.fr)